



Arrêté n° HC / 537 / DIRAJ / BAJC / nt du 14 AOUT 2020

fixant la liste des électeurs des représentants des communes, des groupements de communes et des établissements publics administratifs relevant des communes de Polynésie française au conseil d'administration du centre de gestion et de formation pour le scrutin du 15 octobre 2020

Le Haut-Commissaire de la République en Polynésie française

*Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite*

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs et notamment ses articles 10, 42 et 72-1 ;
- Vu** le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs notamment son article 6 ;
- Vu** l'arrêté n° 1341 DIPAC modifié du 12 septembre 2011 fixant les modalités de calcul du nombre de sièges au conseil d'administration du centre de gestion et de formation de la fonction publique communale de la Polynésie française ;

Considérant le nombre d'agents occupant un emploi permanent dans les communes et groupements de communes au 1^{er} juillet 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : La liste électorale des maires appelés à prendre part à l'élection des représentants des communes au conseil d'administration du centre de gestion et de formation, comportant le nombre de voix dont ils disposent, est annexée au présent arrêté.

Article 2 : La liste électorale des présidents de groupements de communes appelés à prendre part à l'élection des représentants de groupements de communes au conseil d'administration du centre de gestion et de formation, comportant le nombre de voix dont ils disposent, est annexée au présent arrêté.

Article 3 : La liste électorale des présidents d'établissements publics relevant des communes de Polynésie française appelés à prendre part à l'élection des représentants des établissements publics au conseil d'administration du centre de gestion et de formation, comportant le nombre de voix dont ils disposent, est annexée au présent arrêté.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-2 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre le présent arrêté, dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le secrétaire général du haut-commissariat et la directrice de la réglementation et des affaires juridiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Pour le Haut-Commissaire
Par déléguation,
Le Secrétaire Général
du Haut-Commissariat



ERIC REQUET

Copies :

DIRAJ/BAJC
DIRAJ/JOPF
SAIDV
SAISLV
SAIA
SAITG
SAIM
CGF

ANNEXE I

Liste électorale pour l'élection des représentants des communes de Polynésie française au conseil d'administration du centre de gestion et de formation

Nom du Maire	Prénom du Maire	Commune	Nombre de voix
<i>Archipel des Iles-du-vent</i>			
IRITI	Teura	ARUE	159
TEMARU	Oscar	FAAA	392
FLOHR	Henri	HITIA'A O TE RA	154
TEUIRA	Damas	MAHINA	197
HAUMANI	Evans	MOOREA-MAIAO	324
GEROS	Anthony	PAEA	167
PUNUA	Sonia	PAPARA	144
BUILLARD	Michel	PAPEETE	490
FRITCH	Edouard	PIRAE	181
LISSANT	Simplicio	PUNAAUIA	349
JAMET	Anthony	TAIARAPU-EST	153
HAMBLIN	Tetuanui	TAIARAPU-OUEST	86
ALPHA	Tearii	TEVA I UTA	108
<i>Archipel des Iles-sous-le vent</i>			
TONG SANG	Gaston	BORA BORA	186
LISAN	Marcelin	HUAHINE	130
RAUFAUORE	Woullingson	MAUPITI	29
AMARU	Patricia	TAHAA	117
MOUTAME	Thomas	TAPUTAPUATEA	87
TETUANUI	Cyril	TUMARAA	49
BROTHERSON	Matahi	UTUROA	88
<i>Archipel des Tuamotu-Gambiers</i>			
YIP	Calixte	ANAA	22
TAPUTUARAI	Samuel, Reupena	ARUTUA	57
MARO	Etienne	FAKARAVA	38

VOIRIN	Raymond	FANGATAU	16
GOODING	Vai, Vianello	GAMBIER	36
BUTCHER-FERRY	Yseult	HAO	46
TEMANAHA	Tinihau	HIKUERU	15
TOKORAGI	Félix	MAKEMO	50
DROLLET	John	MANIHI	21
RAEA	Samuel	NAPUKA	15
APA	Roland	NUKUTAVAKE	19
VILLANT	Raphaël	PUKA PUKA	10
MARAEURA	Teina	RANGIROA	93
LENOIR	Matatini	REAO	27
TEMAHAGA	Panaho	TAKAROA-TAKAPOTO	31
TEAGAI	Ernest	TATAKOTO	23
BRANDER	Tevahineheipua	TUREIA	17
Archipel des Australes			
FLORES	Bruno	RAIVAVAE	24
NARII	Tuanainai	RAPA	17
HATITIO	Artigas	RIMATARA	30
RIVETA	Frédéric	RURUTU	49
TAHIATA	Fernand	TUBUAI	49
Archipel des Marquises			
TUIEINUI	Henri	FATU HIVA	11
FREBAULT	Joëlle	HIVA OA	55
KAUTAI	Benoît	NUKU-HIVA	72
BARSINAS	Félix	TAHUATA	32
OHU	Nestor	UA HUKA	15
KAIHA	Joseph	UA POU	53

ANNEXE II**Liste électorale pour l'élection des représentants des groupements de communes de Polynésie française au conseil d'administration du centre de gestion et de formation**

Nom du Président	Prénom du Président	Groupement de communes	Nombre de voix
Archipel des Iles-du-vent			
VAN BASTOLAER	Gustave	Syndicat intercommunal TE OROPA'A	6
JAMET	Anthony	Syndicat intercommunal SECOSUD	2
TETUANUI	Cyril	Syndicat pour la promotion des communes	25
<i>Election du bureau le 20 août</i>		Syndicat intercommunal d'étude de l'assainissement des eaux usées de Pirae et Arue	0
TEAHU	André	Syndicat intercommunal pour la gestion de la fourrière animale (SIGFA)	1
Archipel des Iles-sous-le-vent			
TETUANUI	Cyril	Communauté de communes de Hava'i	24
Archipel des Tuamotu-Gambiers			
TEAGAI	Ernest	Syndicat intercommunal à vocation multiple des îles Tuamotu-Gambier (SIVMTG)	14
Archipel des Marquises			
KAUTAI	Benoît	Communauté de communes des îles Marquises	3

ANNEXE III

Liste électorale pour l'élection des représentants des établissements publics administratifs relevant des communes de Polynésie française au conseil d'administration du centre de gestion et de formation

Nom du Président	Prénom du Président	Etablissement public administratif relevant des communes de Polynésie française	Nombre de voix
<i>Archipel des Iles-du-vent</i>			
TEMEHARO	René	Centre de gestion et de formation	32